

Informations sur la dissolution et le roulement

Société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2023-II

Chers anciens commanditaires,

La société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2023-II a réalisé une opération de roulement dans un fonds commun de placement (« l'opération de roulement ») aux termes de laquelle la société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2023-II a transféré la totalité de ses actifs, à l'exception des liquidités (les liquidités, en excès des fonds requis pour acquitter les dettes, ont été distribuées aux commanditaires le 18 Octobre 2024, à Marquest Mutual Funds Inc. le 18 Octobre 2024, en contrepartie de Marquest Mutual Funds Inc. – Explorer Séries A/Série de roulement et Séries F de fonds commun de placement (MAV2306/MAV2308) (les «parts du fonds commun de placement»). Dans le cadre de la liquidation et de la dissolution de la société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2023-II, les parts du fonds commun de placement ont été distribuées au pro rata aux commanditaires inscrits dès le 18 Octobre 2024.

Les renseignements mentionnés aux présentes sont fournis à titre indicatif et ne devraient en aucun cas être interprétés comme constituant un conseil fiscal. Il est recommandé de consulter un professionnel pour obtenir des conseils fiscaux adaptés à votre situation personnelle.

OPÉRATION DE ROULEMENT

Les commanditaires de la société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2023-II, **Catégorie A**, ont reçu **82.087328** parts du fonds commun de placement (émises à la valeur liquidative par part de fonds commun de placement de **0,5605301\$ (MAV7001)** dès le 18 Octobre 2024) pour chaque unité de la société en commandite détenue, selon la valeur liquidative nette de **46,0124145\$** par unité de la société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2023-II.

Les commanditaires de la société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2023-II, **Catégorie F**, ont reçu **82.120721** parts du fonds commun de placement (émises à la valeur liquidative par part de fonds commun de placement de **0,5603021\$ (MAV7011)** dès le 18 Octobre 2024) pour chaque unité de la société en commandite détenue, selon la valeur liquidative nette de **46,0124145\$** par unité de la société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2023-II.

RETOURS APRÈS IMPÔT ET PBR DES UNITÉS DES COMMANDITAIRES – AU 18 Octobre 2024

Nous vous informons que les investisseurs de la société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2023-II, ont un retour avant et après impôt sur leur investissement initial de 100,00\$, en prenant en considération l'impôt sur les gains en capital* :

Avant-impôt (Catégorie A)
23,78%

Après-impôt (Catégorie A)
16,59%

Avant-impôt (Catégorie F)
26,71%

Après-impôt (Catégorie F)
18,99%

Le PBR par unité de la société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2023-II, selon l'information disponible, vous sera communiqué avec vos feuillets fiscaux de 2024.

Les investisseurs qui n'ont pas racheté leurs parts du fonds commun de placement (ou toutes parts de Marquest

Mutual Funds Inc. qu'ils détiennent de par l'opération d'échange vis-à-vis des parts du fonds commun de placement) au terme de l'opération de roulement, ont ainsi différé l'impôt potentiel sur les gains en capital jusqu'au moment du rachat. Les investisseurs qui ont racheté une portion ou l'ensemble de leurs parts du fonds commun de placement (incluant les parts de Marquest Mutual Funds Inc. qu'ils détiennent par l'opération d'échange vis-à-vis des parts du fonds commun de placement) au terme de l'opération de roulement, devraient utiliser le PBR par part qui sera fourni avec les feuillets fiscaux de 2024 pour déterminer leurs impôts sur les gains en capital. Nous vous recommandons fortement de consulter votre conseiller financier et expert-comptable à ce propos.

COMMENTAIRES DU MARCHÉ

L'année 2024 a été à la fois une année d'opportunités et de défis pour la Société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2023-II. Si le secteur des métaux et des mines dans son ensemble a fait preuve d'une grande vigueur, comme en témoigne le gain de 12,4 %*** de l'indice composé S&P/TSX de croissance depuis le début de l'année, le sous-secteur de l'exploration minière junior a été confronté à des vents contraires persistants. En raison de son profil de risque plus élevé, les capitaux des investisseurs sont restés prudents, ce qui a limité la croissance dans ce domaine malgré l'optimisme général du secteur.

Une grande partie de l'optimisme dans le secteur des métaux et des mines a été alimentée par les signaux des responsables de la Réserve fédérale indiquant une volonté de réduire davantage les taux d'intérêt à mesure que les pressions inflationnistes se sont atténuées tout au long de l'année. De plus, la bonne performance des principales matières premières comme l'uranium, l'or et le cuivre a contribué à maintenir un sentiment positif tout au long de 2024. Bien que les sociétés minières juniors sélectionnées par la SCSARM Marquest Québec 2023-II aient sous-performé plus tôt dans l'année en raison de leur développement précoce et de leur manque d'exposition directe à la hausse des prix des matières premières, un rebond notable a eu lieu en octobre. Un regain d'intérêt pour le sous-secteur des sociétés minières juniors émerge maintenant alors que les capitaux commencent à redescendre dans le spectre du risque. Cette résurgence a été soutenue par des prix des matières premières plus élevés, des taux d'intérêt plus bas et une résilience économique globale.

Malgré les difficultés auxquelles le secteur des sociétés minières juniors a été confronté en 2024, il existe de solides raisons d'être optimiste à l'approche de 2025. Le risque de récession au Canada et aux États-Unis a considérablement diminué, les prix des matières premières restent élevés avec une dynamique à la hausse et les fondamentaux économiques continuent de se renforcer, soutenus par de solides bénéfices des entreprises. Cet environnement crée des perspectives positives pour les actions du secteur des métaux et des mines jusqu'à la fin de 2024 et jusqu'en 2025. Le secteur minier junior canadien est bien placé pour bénéficier de la hausse des prix des matières premières, de l'augmentation des flux de capitaux et d'un paysage économique résilient.

**** Les informations ont été obtenues en utilisant la formule TRA du terminal Bloomberg*

Remarque : Les commanditaires recevront un formulaire T5013/RL15 pour l'année d'imposition 2024 au début de l'année 2025. Certaines déductions fiscales seront disponibles pour les années d'imposition de 2024 à 2028.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Marquest gestion d'actifs au 1 888 964-3533.

*Basé sur les montants approximatifs de frais d'exploration canadiens et des crédits et déductions additionnels provinciaux pour un résident du Québec; présume un taux marginal d'imposition au Québec de 53,31%; inclut l'amortissement des coûts d'émission; aucun impôt minimum de remplacement n'est enclenché suite à d'autres déductions; le PBR au roulement est présumé à 0\$; la valeur de roulement est présumée disposée; l'exonération sur les gains en capital du Québec est prise en compte. Tous les chiffres sont approximatifs et pour fin d'illustration seulement. Tous les investisseurs recevront les feuillets fiscaux qui reflètent leurs montants exacts. Les investisseurs devraient communiquer avec leur expert-comptable afin d'évaluer leurs performances respectives.